

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Numéro CAS: 584-08-7
Nom du Produit: Potassium Carbonate
Date de Révision: avr. 01, 2020 **Date d'Impression:** avr. 02, 2020
Version: 2.0 **Remplace Date:** avr. 24, 2018
Nom du fabricant: Thames River Chemical Corp.
Adresse: 5230 Harvester Road Burlington, ON, CA, L7L 4X4
Numéro d'urgence: CHEMTREC (800) 424-9300
Numéro de téléphone: 905-681-5353
Fax: 905-681-5377
Utilisations recommandées: Réservé à un usage en laboratoire ou industriel.

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Toxicité aiguë - par voie orale - catégorie 4
Irritation oculaire - Catégorie 2
Irritation cutanée - Catégorie 2

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger - Santé

Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence - Général

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

Se laver/Laver ses mains soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseils de prudence - Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Traitement spécifique (voir les Premiers Soins sur la FDS).

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence - Stockage

Aucun conseil de prudence disponible.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/recipient en conformité avec les règlements locaux/nationaux/internationaux. La gestion des déchets devrait être faite en pleine conformité avec les lois nationales, régionales et locales.

Dangers physiques non classifiés par ailleurs

Aucune donnée disponible.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

Aucune donnée disponible.

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

CAS	Nom Chimique	% de Masse
0000584-08-7	Carbonate de potassium	99% - 100%

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement l'œil ou les yeux contaminés avec de l'eau tiède coulant doucement pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant la (les) paupière (s) ouverte (s). Si une lentille de contact est présente, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter d'enlever l'objectif jusqu'à ce que le rinçage soit terminé. Veillez à ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non affecté ou sur le visage. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané

Enlever les vêtements, chaussures et articles de cuir (par exemple, bandes de montre, ceintures) contaminés. Rincer/Laver avec de l'eau tiède qui coule doucement et du savon pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que le produit soit enlevé. Obtenir un avis médical. Laver les vêtements contaminés avant de réutiliser ou de jeter.

Voie orale

Rincez la bouche. Donner de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente ou convulsive. NE PAS faire vomir. Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement. En cas de doute, consultez un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucune donnée disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Aucune donnée disponible.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser un moyen d'extinction approprié au feu environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau direct.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

Des fumées corrosives d'oxyde de potassium, de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone se forment lors d'un incendie. Le carbonate de potassium commence à se décomposer en oxyde de potassium corrosif et en dioxyde de carbone au-dessus de 891 ° C. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment lorsqu'ils sont chauffés.

Techniques de lutte contre l'incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité.

Mesures de protection spéciales

Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Mesures d'urgence

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Rester en hauteur et/ou en amont. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Équipements de protection

Porter des vêtements de protection chimique.

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter de recevoir sur la peau, dans les yeux ou sur les vêtements.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Absorber les liquides dans la vermiculite, le sable sec, la terre ou un matériau inerte similaire et placer ensuite dans un récipient pour élimination.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Conserver le récipient hermétiquement fermé. Le matériau granulaire est légèrement hygroscopique; le matériau broyé est très hygroscopique. Laver les mains après utilisations. Ne pas en recevoir dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Éviter la formation de poussière et d'aérosols. Fournir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière est formée. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Des douches et stations oculaires devraient être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Utiliser des systèmes pneumatiques et / ou mécaniques pour le transfert en vrac de la substance. Utiliser des filtres de ventilation et / ou de dépollution pour le transfert et le stockage en vrac. Utiliser une protection respiratoire approuvée lors de la manipulation. Gardez le gros des matériaux hors des égouts.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition.

Exigences de stockage

Entreposer dans un endroit frais, sec à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Conserver dans les contenants d'origine. Maintenir les récipients bien fermés.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes à ventilation indirecte, résistantes à l'impact et aux éclaboussures lors du travail avec des liquides.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes fait à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée: gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de

l'utilisateur. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire devrait être suivi. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom de la composante chimique	CANsmg	CANsppm	CANtmg	CANtppm	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA TWA (ppm)
Aucune substance chimique applicable	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom de la composante chimique	OSHA Carcinogen	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Skin designation	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH TLV Basis
Aucune substance chimique applicable	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom de la composante chimique	ACGIH Carcinogen	ACGIH Notations
Aucune substance chimique applicable	-	-

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

Densité	20.26 lb/gal
Densité relative	2.43
<hr/>	
Apparence	blanc uni; granulaire
Odor Description	Inodore
Seuil de l'odeur	N/A
pH	11.6
Point de fusion/congélation	891 °C
Point d'ébullition bas	N/A - se décompose
Point d'ébullition élevé	N/A
Point d'éclair	pas inflammable
La Pression de Vapeur	négligeable à température ambiante
La Densité de Vapeur	N/A
Taux d'évaporation	ne s'évapore pas
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Solubilité dans l'eau	100%
Coefficient eau / huile	N/A
Viscosité	N/A - substance solide

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible.

Stabilité

Stable sous les conditions normales de manutention et d'entreposage.

Conditions à éviter

Éviter le contact avec la chaux pour éviter la formation d'hydroxyde de potassium corrosif (KOH).

Risque de réactions/polymérisation dangereuses

Polymérisation dangereuse: ne se produira pas

Matériaux incompatibles

Acides, contact prolongé avec l'aluminium, le laiton, le bronze, le cuivre, le plomb, l'étain, le zinc ou d'autres métaux ou alliages sensibles aux alcalis.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes de potassium.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, absorption cutanée.

Toxicité aiguë

DL50 Orale: 1870 mg/kg (rat); 2570 mg/kg (souris)

CL50 Inhalation:> 4,96 mg / l (rat/4,5 heures)

DL50 Dermique:> 2000 mg/kg

Nocif en cas d'ingestion.

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible.

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité des poissons d'eau douce:
LC50 crapet arlequin 230 mg / l / 96 hr
LC50 Truite arc-en-ciel 68 mg / l / 96 h
CL50 Pimephales promelas (tête-de-boule) 940 mg / l / 24 h
CL50 Pimephales promelas (tête-de-boule) 820 mg / l / 48 h
CL50 Pimephales promelas (tête-de-boule) <510 mg / l / 96 h

La toxicité des invertébrés
EC50 Daphnia magna 430 mg / l / 48 hr (eau dure)
EC50 Daphnia pulex 200 mg / l / 48 hr (eau douce)

Autre toxicité
CL50 Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) 630 mg / l / 24 h
CL50 Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) 630 mg / l / 48 h
CL50 Daphnia magna (puce d'eau) 670 mg / l / 24 h
CL50 Daphnia magna (puce d'eau) 650 mg / l / 48 h

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Ce matériau est censé ne pas se bioaccumuler.

Persistence et dégradation

Ce matériau est censé ne pas persister dans l'environnement. Ce matériau est inorganique et non sujet à la biodégradation.

Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins. Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations Transports Canada

Numéro ONU: Non réglementé
Classe de danger: N/A
Désignation officielle de transport: N/A
Groupe d'emballage: N/A

Informations relatives au transport selon le DOT des États-Unis

Numéro ONU: Non réglementé
Classe de danger: N/A
Désignation officielle de transport: N/A
Groupe d'emballage: N/A

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	% de Masse	Liste des réglementations
0000584-08-7	Carbonate de potassium	99% - 100%	DSL,TSCA,EU_EC_Inventory

Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANtmg or CANtppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses); LC- Lethal Concentration (CL- Concentration Létale); LD- Lethal Dose (DL- Dosage Létale); NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); OEL- Occupational Exposure Limits (LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail); OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III)- Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA- Self-Contained Breathing Apparatus (ARI- Appareil Respiratoire Isolant); STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement); TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TWA- Time Weighted Average (TVP - Temps Valeur Pondérée); US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis); WHMIS- Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail)

Version 2.0:

Date de Révision: avr. 01, 2020

Version 1.0:

Date de Révision: avr. 02, 2020

Version 1.0

DÉSISTEMENT

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.